



FORMATIONS INTER-SERVICES 2025

L'AIDE A LA TOILETTE

Session 1 : Lundi 24 & Mardi 25 mars
Session 2 : Jeudi 16 & Vendredi 17 octobre



SERVICES D'AIDE ET DE SOINS A DOMICILE

SERVICES AUTONOMIE

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Vous souhaitez inscrire un(e) salarié(e) en situation de handicap ou présentant un problème de santé ayant besoin d'aménagements spécifiques pour participer à la formation dans les meilleures conditions ? Contactez-nous.

Notre référent handicap étudiera avec vous les solutions pour vous accueillir dans les meilleures conditions possibles.

MODALITES D'EVALUATION

1. Une évaluation individuelle de la satisfaction des participants au regard de leurs attentes initiales. Elle est réalisée par le biais d'un questionnaire individuel qui sera transmis par nos soins aux stagiaires en fin de session.
2. Une évaluation individuelle quant à l'atteinte des objectifs.
3. Une évaluation collective des acquis de la formation.

1. L'AIDE A LA TOILETTE

Public concerné

Aides à domicile peu expérimentés et non-qualifiés.

Prérequis

Aucun.

Formatrice

Pascale VERISSEL

Infirmière spécialisée dans les métiers d'aide et de soins à domicile.

Durée

14 heures en face à face pédagogique
2 jours

Lieu

ARFEGE
Vaulx-en-Velin

Dates 2025

Session 1 :

Lundi 24 et Mardi 25 mars

Session 2 :

Jeudi 16 & Vendredi 17 octobre

Coût

370 € / participant

Contexte

L'aide à la toilette, l'aide à l'habillage et les transferts sont des actes que les aides à domicile doivent effectuer en respectant les bonnes règles de sécurité et d'hygiène dans les limites de leurs compétences, en faisant preuve de solides compétences relationnelles pour s'engager avec la personne aidée dans une relation d'aide efficace et respectueuse.

Objectifs

1. Évaluer le rapport des personnes aidées à l'hygiène corporelle.
2. Différencier l'aide à la toilette et la toilette médicalisée et connaître les limites de compétence de l'aide à domicile.
3. Pratiquer l'aide à la toilette, utiliser les techniques et les soins spécifiques à l'hygiène corporelle de la personne.
4. Savoir utiliser le matériel médical disponible au domicile de l'usager.

Programme

- ⇒ **L'hygiène corporelle ou « pourquoi être propre ? »**
 - L'hygiène : une « norme sociale » et culturelle.
 - La dimension subjective de la propreté, le lien avec l'image de soi.
 - Le rôle sanitaire de la propreté.
- ⇒ **La relation à l'autre**
 - Les craintes et appréhensions des aides à domicile face à la nudité, au corps de la personne aidée.
 - La communication (le verbal, le regard, le toucher).
 - La bientraitance dans la relation (respect, intimité, pudeur).
- ⇒ **Connaître les limites de la profession.**
 - Différencier « aide à la toilette », acte de la vie quotidienne et « soin d'hygiène », acte du rôle propre de l'infirmière. Les limites réglementaires.
- ⇒ **Les techniques d'hygiène**
 - Hygiène des mains aidant/aidé (Technique/Procédure/Matériel)
 - Techniques d'hygiène (au lavabo, dans la douche).
- ⇒ **La pratique de l'aide à la toilette** (comprenant les techniques de manipulations pour l'habillage/déshabillage et la mobilisation/installation selon la pathologie et/ou le handicap).
- ⇒ **La réalisation d'une toilette au lit** et les techniques de mobilisation adaptées. Les aides techniques facilitant la mobilisation des personnes.
- ⇒ **L'utilisation du matériel médical.**
 - Exercices et démonstration de l'utilisation du lit médicalisé, du lève-malade, du verticalisateur, du fauteuil roulant.
 - Les bonnes positions et les mouvements favorables évitant les risques d'accidents vertébraux et la fatigue corporelle liés aux transferts des personnes dépendantes

Méthodes pédagogiques

Exposés théoriques
Illustrations pratiques, études de cas
Expérimentation et échanges



BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour inscrire des salarié(e)s :

1. Remplissez la fiche d'inscription.
2. Envoyez la fiche accompagnée d'un acompte de 30 % du coût du stage, à l'ordre d ARFEGE.
3. Environ un mois avant le stage, vous recevrez la confirmation des dates, lieu, horaires, la convention ainsi que les modalités de la formation.

Intitulé du stage	Noms des participants	Prénoms des participants	Dates	Coût
TOTAL				
ACOMPTE DE 30% DU TOTAL				

ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE PAR L'ETABLISSEMENT

ETABLISSEMENT/RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

SIRET :

Je soussigné

NOM : PRÉNOM :

Agissant en qualité de :

M'engage par la présente à prendre en charge les frais afférents à cette inscription
et accepte les conditions générales de formation ARFEGE

Signature et cachet



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARFEGE, organisme de formation continue, siège social : 2 rue Maurice MOISSONNIER - 69120 VAULX-EN-VELIN propose et dispense des formations inter-entreprises.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les offres de formation ARFEGE relatives à des commandes passées à ARFEGE par tout client.

Inscription et conditions de règlement :

Toute inscription doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription fourni par ARFEGE.

Un acompte de 30% du coût total de la formation est versé au moment de l'inscription.

Le paiement du solde sera effectué à l'issue de la formation, à réception de facture.

Les prix sont indiqués TTC.

Toute formation commencée est entièrement due.

Après réception ARFEGE confirme l'inscription du client en lui retournant :

- Une confirmation d'inscription donnant toutes les indications utiles concernant les dates, le lieu et le déroulement du stage.
- Une convention de formation.

Gestion des inscriptions, report ou annulation du fait d'ARFEGE ;

Les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Si le nombre des inscriptions est trop élevé, une option est enregistrée sur la prochaine formation identique. Si au contraire, le nombre des inscriptions est insuffisant, les dates du stage pourront être reportées ou même annulées.

En cas de situation exceptionnelle ou d'un nombre insuffisant de stagiaires, la formation pourra être reportée ou annulée.

Cette annulation ou ce report seront signifiés par courrier ou e-mail au client. Les raisons de cette annulation ou report seront précisées.

En cas d'annulation, ARFEGE remboursera au client l'intégralité de l'acompte versé.

En cas de report, le client pourra maintenir son inscription pour une date ultérieure ou se faire rembourser l'intégralité de l'acompte versé.

A l'issue de la formation ARFEGE fournit au client :

- Un exemplaire de la convention signée.
- Une attestation de formation et un exemplaire de la feuille d'émargement signée.
- La facture.

La facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement.

Annulation du fait du client

En cas d'annulation du fait du client après signature du bulletin d'inscription et jusqu'à 15 jours avant le début de la formation, l'acompte reste acquis à ARFEGE au titre de dédommagement.

Au-delà de cette date les frais de formation seront entièrement dus par le client et une facturation lui sera faite.